



## Grève des AED :

### CGT Educ'action 69 et Sud Éducation 69 appellent à un rassemblement devant le Rectorat, Jeudi 2/12 à 14h

Les établissements scolaires ne fonctionnent pas sans les AED et c'est ce qui a été démontré l'année dernière lors des grèves des assistant·es d'éducation (AED, AP, APS) qui ont été massivement suivies et soutenues par d'autres catégories de personnels. Partout sur le territoire des vies scolaires ont été totalement fermées et des dizaines de rassemblement se sont tenus devant le rectorat, DSDEN, établissements employeurs. Cette mobilisation est historique.

Le refus du droit à la prime REP/REP+ pour ces personnels par Blanquer est tout à fait emblématique du mépris et du manque de reconnaissance pour ces personnels. Le manque de reconnaissance est inhérent à la précarité du contrat des assistant·es d'éducation : sous-payé·es, sans formation et sans perspectives. Cette précarité permet tous les excès de la part de la hiérarchie et des chef·fes d'établissements employeurs, elle est source de nombreuses injustices. Trop souvent les AED sont victimes de décisions arbitraires de la part des directions d'établissements : non-renouvellement abusifs, périodes d'essais déguisées, contrats inférieurs à un an, chantage à l'emploi, traitement infantilisant.

Un préavis de grève a été déposé pour la journée du 2/12, suite à l'appel de la Coordination nationale des Collectifs AED. Nous invitons toutes et tous les collègues à se mettre massivement en grève pour soutenir les AED

### **Rassemblement à 14h devant le Rectorat suivi d'une AG à 15h à la Bourse du travail (place Guichard).**

Ensemble, revendiquons :

- la titularisation sans condition de tous les personnels qui le souhaitent par la création d'un statut d'éducateur scolaire ;
- l'augmentation des salaires et la baisse du temps de travail ;
- l'obtention de la prime REP/REP+ pour tous les personnels travaillant en éducation prioritaire ;
- la suppression du forfait nuit en internat ;
- le recrutement massif de personnels AED et la fin du recrutement par les chef·fes d'établissement : pour un recrutement académique ;
- l'accès à une formation et l'augmentation du crédit d'heure pour formation.